

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Nom commercial: **WL-clean**

Élaboration/révision: 12.06.2020

Date d'impression: 23.10.2020

Version: 2.1

Remplace la version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: **WL-clean**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: **Nettoyant**

Destination: Solution prête à l'emploi, destinée au nettoyage sans fixer les protéines (surfaces intérieures et extérieures) avant la désinfection/stérilisation des instruments médicaux et dentaires à corps creux, tels que turbines, pièces à main et contre-angles, instruments refroidis intérieurement et endoscopes.

Utilisations déconseillées: Aucune en cas d'utilisation conforme.

Remarque: Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur: **ALPRO MEDICAL GMBH**
Mooswiesenstraße 9
D-78112 St. Georgen (Allemagne)
Téléphone: +49 7725 9392-0
Fax: +49 7725 9392-91
E-mail: alpro@alpro-medical.de
Internet: www.alpro-medical.com

Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité: doku@alpro-medical.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence de la société: **+49 7725 9392-0**
Du lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30 (UTC+1); seulement pour les informations concernant les produits chimiques et la législation sur les substances dangereuses

Centre d'appel d'urgence anti-poisons: **+49 761 19240**
Centre d'information antipoison, Fribourg, Allemagne (24 h / 7 d)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Méthode de classification
Aérosol 3; H229	L'aérosol contient ≤ 1 % de composants inflammables et sa chaleur de combustion est < 20 kJ/g

Libellé complet des classes de danger et des phrases H: voir RUBRIQUE 16.1.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger: -

Mention d'avertissement: **Attention**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Nom commercial: **WL-clean**

Élaboration/révision: 12.06.2020

Date d'impression: 23.10.2020

Version: 2.1

Remplace la version: 2.0

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette: -

Phrases H: H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Phrases P: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne répondent pas aux critères PBT/vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006.

Pas d'autres dangers connus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique: Mélange de propylène glycol, parabènes, biguanides et agents complexants en solution aqueuse et gaz propulseur.

Ingrédients dangereux

Nom chimique	Numéros d'identification	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	% en poids
Dioxyde de carbone	N° CAS: 124-38-9 N° CE: 204-696-9	Press. Gas L; H280	≥ 0,5 - < 1

Libellé des classes de danger et phrases H: voir RUBRIQUE 16.1.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales: Premiers secours: veillez à votre autoprotection!
Après inhalation: Apport d'air frais. Consulter un médecin en cas de troubles.
Après contact avec la peau: Pas de mesures particulières nécessaires.
Après contact avec les yeux: Laver les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes en tenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Après ingestion: Rincer la bouche à l'eau. Faire boire d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune connue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations disponibles.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Nom commercial: **WL-clean**

Élaboration/révision: 12.06.2020

Date d'impression: 23.10.2020

Version: 2.1

Remplace la version: 2.0

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Jet d'eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier: Non nécessaire

Informations supplémentaires: Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir RUBRIQUE 8.2.

Danger particulier de glissement sur du produit qui s'est échappé ou répandu.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir RUBRIQUE 8.2.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Non nécessaires

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confinement

Non nécessaires

Nettoyage

Essuyer les petites quantités avec du matériau absorbant (par exemple des chiffons, du non-tissé). Absorber les grosses quantités avec du matériau liant les liquides (sable, diatomite, liant universel, sciure).

Autres informations

On ne connaît pas de méthodes inappropriées de confinement et de nettoyage.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les méthodes de manipulation sûres: voir RUBRIQUE 7.1.

Informations concernant l'équipement de protection individuelle: voir RUBRIQUE 8.2.

Informations concernant l'élimination: voir RUBRIQUE 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Nom commercial: **WL-clean**

Élaboration/révision: 12.06.2020

Date d'impression: 23.10.2020

Version: 2.1

Remplace la version: 2.0

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire, fumer pendant le travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients: Respecter les règles officielles de stockage des emballages de gaz comprimé. Conserver le récipient dans un endroit frais et bien ventilé.

Indications concernant le stockage en commun: Non nécessaires

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage:

Température de stockage recommandée: 0 °C – 25 °C.

Classe de stockage ([DE] TRGS 510):

LGK 2B Générateurs d'aérosol et briquets

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

En dehors des utilisations indiquées dans la rubrique 1.2, il n'est pas prévu d'autres utilisations finales particulières.

Orientations spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur

[DE] TRGS 525 – Substances dangereuses dans les établissements de soins médicaux (Section 7 activités avec des désinfectants); Édition: septembre 2014; Source: GMBI 2014 p. 1294-1307 du 13/10/2014 [n° 63]; www.baua.de

[DE] Règle DGUV 107-002 (jusqu'à présent BGR 206) – Travaux de désinfection dans les services sanitaires; Édition: juillet 1999; Source: www.dguv.de/publikationen

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Pays	Valeurs limites				Base juridique	Remarques
	Long terme (8 heures)		Court terme (15 minutes)			
	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³		
Dioxyde de carbone (N° CAS: 124-38-9)						
UE	5000	9000	-	-	2006/15/CE	-
France	5000	9000	-	-	INRS, ED 984	-

Abréviations, symboles, chiffres et explications utilisés dans la colonne « Remarques »

-

Valeurs limites biologiques

Ne contient pas de substances en quantités excédant les limites de concentration pour lesquelles une valeur limite biologique est fixée.

Informations sur les procédures de suivi

NF EN 482 Juillet 2012; Titre: Exposition sur les lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des procédures de mesure des agents chimiques;
Version française de l'EN 482:2012

NF EN 689 Juillet 1995; Titre: Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage;

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Nom commercial: **WL-clean**

Élaboration/révision: 12.06.2020

Date d'impression: 23.10.2020

Version: 2.1

Remplace la version: 2.0

Version française de l'EN 689:1995

NF EN 14042 Octobre 2003; Titre: Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques;

Version française de l'EN 14042:2003

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures de protection techniques et organisationnelles

Pas de mesures de protection spéciales nécessaires.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Non nécessaire en cas d'utilisation conforme.

Protection de la peau:

Protection des mains: Non nécessaire en cas d'utilisation conforme.

Autre protection de la peau: Non nécessaire en cas d'utilisation conforme.

Protection respiratoire: Non nécessaire en cas d'utilisation conforme.

Risques thermiques: Pas de mesures de protection spéciales nécessaires.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Non nécessaires

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	aérosol incolore clair	
Odeur:	caractéristique	
Seuil olfactif:	pas de données disponibles	
pH (non dilué):	4,5 – 5,5	(20 °C)
Point de fusion/point de congélation:	pas de données disponibles	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	pas de données disponibles	
Point d'éclair:	non applicable	
Taux d'évaporation:	pas de données disponibles	
Inflammabilité (solide, gaz):	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable	
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable	
Pression de vapeur:	pas de données disponibles	(... °C)
Densité de vapeur:	pas de données disponibles	
Densité relative:	0,995 – 1,005	(20 °C)
Solubilité dans l'eau:	entièrement soluble	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non applicable	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Nom commercial: **WL-clean**

Élaboration/révision: 12.06.2020

Date d'impression: 23.10.2020

Version: 2.1

Remplace la version: 2.0

Température d'auto-inflammabilité:	non applicable
Température de décomposition:	pas de données disponibles
Viscosité:	pas de données disponibles
Propriétés explosives:	aucune
Propriétés comburantes:	aucune

9.2. Autres informations

Indice de réfraction nD:	1,3342-1,3360	(20 °C)
Conductivité électrique (non dilué):	1600-1800 µS/cm	(20 °C)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse lors de la manipulation et du stockage conformément aux dispositions.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable en cas de manipulation et de stockage conformes.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Aucun connu

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit

Toxicité aiguë - orale:	Estimation de la toxicité aiguë $ATE_{mix} > 2000$ mg/kg => pas de classification
Toxicité aiguë - cutanée:	Estimation de la toxicité aiguë $ATE_{mix} > 2000$ mg/kg => pas de classification
Toxicité aiguë - inhalation:	Estimation de la toxicité aiguë $ATE_{mix} > 20$ mg/l => pas de classification

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit

Pas de classification. [Méthode de calcul]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit

Pas de classification. [Méthode de calcul]

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Nom commercial: **WL-clean**

Élaboration/révision: 12.06.2020

Date d'impression: 23.10.2020

Version: 2.1

Remplace la version: 2.0

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit

Pas de classification. [Méthode de calcul]

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit

Pas de données disponibles.

Cancérogénicité

Produit

Pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Produit

Pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Produit

Pas de classification. [Méthode de calcul]

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Produit

Pas de données disponibles.

Danger par aspiration

Produit

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de classification. [Méthode de calcul]

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Ce produit est biodégradable d'après les critères de l'OCDE. Cette déclaration est dérivée des propriétés des ingrédients.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne répondent pas aux critères PBT/vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Nom commercial: **WL-clean**

Élaboration/révision: 12.06.2020

Date d'impression: 23.10.2020

Version: 2.1

Remplace la version: 2.0

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit

Les résidus du produit doivent être éliminés en tant que déchet non dangereux en respectant la directive sur les déchets 2008/98/CE et les règles nationales et régionales. Ne pas mélanger à d'autres déchets.

Code de déchets / Désignation des déchets d'après CED

Résidus de produit: 16 05 05 gaz en récipients à pression autres que ceux visés à la rubrique 16 05 04

Élimination de l'emballage

Code de déchets / Désignation des déchets d'après CED

Emballages souillés: 15 01 04 emballages métalliques

Recommandation

Les emballages de gaz comprimé doivent être vidés le mieux possible et peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.0. Classification de transport

Marchandise dangereuse au sens des règles de transport dans le trafic routier (ADR), le trafic ferroviaire (RID), le trafic fluvial national (ADN), le trafic maritime (code IMDG) et le trafic aérien (ICAO-TI/IATA-DGR).

14.1. Numéro ONU

UN 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN

AÉROSOLS, asphyxiants

Code IMDG

AEROSOLS

ICAO-TI/IATA-DGR

Aerosols, non-flammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2.2

Risque(s) subsidiaire(s): -

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN

Dangereux pour l'environnement (Environmentally Hazardous): Non

Code IMDG

Polluant marin (Marine Pollutant): Non

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Nom commercial: **WL-clean**

Élaboration/révision: 12.06.2020

Date d'impression: 23.10.2020

Version: 2.1

Remplace la version: 2.0

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non nécessaires.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Ne concerne pas le produit en l'état à la livraison.

14.8. Informations supplémentaires

Catégorie de transport conforme à ADR section 1.1.3.6: 3

Quantité maximale totale par unité de transport conforme à ADR section 1.1.3.6: 1000 L

Quantité limitée (quantité maximale par emballage intérieur) conforme à ADR/RID/ADN/code IMDG: 1 L

Code de classification conforme à ADR/RID/ADN: 5A

Numéro d'identification du danger conforme à ADR/RID: -

Code de restriction en tunnels conforme à ADR/RID: E

Groupe de ségrégation conforme à code IMDG section 5.4.1.5.11.1: -

EmS-Codes: F-D, S-U

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règles UE

RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

sans objet

RÈGLEMENT (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

sans objet

RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

sans objet

DIRECTIVE 2012/18/UE (Directive Seveso III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, modifiant puis abrogeant la directive 96/82/CE

sans objet

DIRECTIVE 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

sans objet

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

sans objet

REACH – Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

sans objet

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Nom commercial: **WL-clean**

Élaboration/révision: 12.06.2020

Date d'impression: 23.10.2020

Version: 2.1

Remplace la version: 2.0

DIRECTIVE 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

sans objet

DIRECTIVE 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

sans objet

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Libellé des classes de danger et phrases H

Classes de danger

Aerosol Aérosol
Press. Gas L Gaz sous pression (gaz liquéfié)

Phrases H (Mentions de danger)

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

16.2. Abréviations et acronymes

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
BGR Berufsgenossenschaftliche Regeln (Règles de l'association professionnelle)
CAS Chemical Abstracts Service
CE Communauté Européenne
CED Catalogue Européen des Déchets
CEE Communauté Economique Européenne
CLP Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures (Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges)
Code IBC International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk (Règles internationales relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac)
Code IMDG International Maritime Code for Dangerous Goods (Règles internationales concernant les marchandises dangereuses dans le trafic maritime)
[DE] Dispositions nationales allemandes
DGUV Deutsche Gesetzliche Unfallversicherung (Assurance accidents légale allemande)
EmS Emergency Schedules (Mesures de prévention des accidents pour les navires transportant des marchandises dangereuses)
EN Europäische Norm (Norme européenne)
GHS Globally Harmonized System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques)
GMBI Gemeinsames Ministerialblatt (Bulletin ministériel commun)
IATA-DGR International Air Transport Association - Dangerous Goods Regulations (Association internationale du transport aérien – Règles concernant les marchandises dangereuses)
ICAO-TI Technical Instructions For The Safe Transport of Dangerous Goods by Air (Instructions techniques pour le transport en sécurité des marchandises dangereuses par voie aérienne)
LGK Lagerklasse (Classe de stockage)
MARPOL International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships (Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires)
NF Norme française

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Nom commercial: **WL-clean**

Élaboration/révision: 12.06.2020

Date d'impression: 23.10.2020

Version: 2.1

Remplace la version: 2.0

OCDE	<u>Organisation de coopération et de développement économiques</u> (anglais: <u>Organization for Economic Co-operation and Development</u> OECD)
PBT	<u>Persistent, bioaccumulative and toxic</u> (persistant, bioaccumulable et toxique)
ppm	<u>Parts per million</u> (parties par million)
REACH	<u>Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals</u> (Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	<u>Règlement concernant le transport International ferroviaire de marchandises Dangereuses</u>
TRGS	<u>Technische Regeln für Gefahrstoffe</u> (Règles techniques pour les substances dangereuses)
UE	<u>Union Européenne</u>
UN	<u>United Nations</u> (Organisation des Nations unies)
UTC	Temps Universel Coordonné (anglais: Coordinated Universal Time)
vPvB	<u>Very persistent and very bioaccumulative</u> (très persistant et très bioaccumulable)

16.3. Principales références bibliographiques et sources de données

- Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II
- Agence européenne des produits chimiques (ECHA) – Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité; version 2.2 (décembre 2014); http://echa.europa.eu/documents/10162/13643/sds_de.pdf
- GISBAU (système d'information sur les substances dangereuses de la BG BAU) – Cours « Fiche de données de sécurité »; <http://www.bgbau.de/gisbau/SDB/lehrgang/lehrgang.htm>
- Règlement (CE) n° 1272/2008 (règlement CLP)
- Agence européenne des produits chimiques (ECHA) – Guide sur l'étiquetage et l'emballage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (10/2014); http://echa.europa.eu/documents/10162/13562/clp_labelling_de.pdf
- Agence européenne des produits chimiques (ECHA), Substances enregistrées; <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>
- Agence européenne des produits chimiques (ECHA), Inventaire des classifications et des étiquetages C&L; <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/cl-inventory-database>
- Institut de protection du travail de l'assurance accidents légale allemande (IFA): GESTIS-Banque de données sur les substances et GESTIS - Valeurs limites internationales; <http://www.dguv.de/dguv/ifa/index.jsp>
- Office fédéral de l'environnement, division IV 2.4: Centre de documentation et d'information sur les substances dangereuses pour l'eau RIGOLETTO (catalogue des substances dangereuses pour l'eau); <http://webrigoletto.uba.de/rigoletto>

16.4. Conseils de formation

Veiller à fournir des informations, des instructions et une formation appropriées aux utilisateurs.

16.5. Indication des modifications

Les modifications par rapport à la version précédente sont marquées d'un trait dans la marge de gauche.

Les indications de la fiche de données de sécurité ne sont valables que pour le produit décrit en corrélation avec son utilisation conforme. Ces indications sont basées sur l'état actuel de nos connaissances au moment de la révision. Elles ont en particulier pour but de décrire notre produit du point de vue des dangers en émanant et les précautions de sécurité à prendre. Elles ne constituent pas une garantie des propriétés du produit et de la qualité.
